

Résolution du congrès du SNUDI-FO 53

Réuni à Laval, le 28 mai 2024

Le congrès du SNUDI-FO 53 se réunit en pleine crise économique et sociale, dans un contexte où des populations dans le monde sont victimes de la guerre. Le congrès du SNUDI-FO 53 condamne toutes les guerres leurs abominations. Le congrès du SNUDI-FO 53 appelle à un cessez le feu immédiat et permanent notamment à Gaza et en Ukraine comme partout ailleurs dans le monde.

La feuille de route du président Macron poursuit les mêmes logiques de régressions et de reculs sociaux, les mêmes logiques inhérentes à la Loi travail, aux ordonnances Macron, à la loi de transformation de la Fonction Publique, aux lois Blanquer, à PPCR, au Grenelle de l'Éducation, à la réforme Macron-Borne des retraites, au choc des savoirs... Le congrès du SNUDI-FO 53 n'accepte pas la destruction de l'École publique, de nos conquêtes sociales, en particulier de nos retraites et de nos statuts. Le Congrès du SNUDI-FO 53, réuni le 28 mai 2024 à Laval, a débattu de la situation des personnels et de l'École Publique et réaffirme ses revendications dans sa résolution.

Salaires

Pour le congrès du SNUDI-FO 53, la question des salaires est une de nos revendications principales. La situation actuelle est marquée par une augmentation sans précédent du coût de la vie. Le point d'indice est gelé quasiment sans interruption depuis 2010. Les fonctionnaires ont désormais perdu plus de 28% de leur pouvoir d'achat. Ces 28% c'est ce qu'on nous doit, ce qu'on nous a volé. Par ailleurs, des négociations urgentes doivent s'ouvrir pour la revalorisation des grilles indiciaires pour tous et sans contreparties.

Le congrès du SNUDI-FO 53 exige une revalorisation des frais de déplacement et de l'ISSR à la hauteur de l'augmentation des prix du carburant.

Ni le « Grenelle » du ministre Blanquer, ni le « Pacte » Ndiaye-Attal, n'ont répondu aux revendications.

Le congrès du SNUDI-FO 53 revendique :

- Le dégel de la valeur du point d'indice et son indexation sur l'inflation
- L'augmentation de la valeur du point d'indice de 28 % pour rattraper le pouvoir d'achat perdu
- Une augmentation indiciaire substantielle pour tous les personnels et sans contreparties
- L'abandon du pacte Ndiaye
- L'abandon des diverses primes et leur transformation indiciaire

Postes

Les 650 suppressions de postes dans le premier degré ont abouti à des centaines de fermetures de classes dont 18 fermetures de classes en Mayenne, 2 fermetures d'écoles et 2 fusions d'écoles ! Des mobilisations se sont organisées, souvent avec les parents. C'est avec la

mobilisation de tous que le SNUDI-FO 53 a pu obtenir l'annulation de plusieurs fermetures comme à Ruillé-Froid-Fonds, Marcillé la Ville, Bierné les Villages ou Montsûrs, des moyens supplémentaires sont obtenus à Saint Cénére, La Pellerine et Averton... Pour autant, ces décisions de 18 fermetures de classes, ces 2 fermetures d'écoles, sont un coup très dur pour l'École Publique et laïque. Cette année, une école sur 11 dans le département de la Mayenne subit une fermeture de classe. C'est une véritable hécatombe qui aura des conséquences directes sur les conditions de travail déjà bien difficiles dans les écoles (inclusion scolaire au forceps, manque de personnels remplaçants, RASED exsangues, classes multi-niveaux chargées...).

Le SNUDI-FO 53 a rappelé son estimation d'au moins 50 postes pour notre département pour permettre des effectifs décentes dans les classes, le remplacement des absences non-remplacées, des RASED complets pour un bassin de 800 élèves max, des postes d'enseignants référents, des postes d'enseignants spécialisés pour répondre à toutes les notifications de la MDA... Le congrès mandate le conseil syndical et le bureau départemental pour lister précisément les besoins en postes, et porter ces revendications à tous les niveaux, pour la défense de notre outil de travail.

Le congrès constate que le manque d'enseignants titulaires remplaçants conduit à des milliers de classes non remplacées en Mayenne depuis septembre 2023. Ainsi de septembre 2023 à fin avril 2024 il y a eu 2478 absences non remplacées en Mayenne. Le congrès du SNUDI-FO 53 revendique la création en urgence de tous les postes nécessaires et le recrutement de personnels sous statut à hauteur des besoins. Le congrès du SNUDI-FO de la Mayenne refuse la dislocation du remplacement (fusion des fonctions, application Andjaro, e-remplacement...) mise en place dans certains départements. Le congrès départemental mandate le bureau départemental pour poursuivre les interventions auprès de la DASEN et de la rectrice sur la base de ces revendications :

- Un recrutement immédiat et à hauteur des besoins de personnels sous statut ;
- L'ouverture et le ré-abondement des listes complémentaires ;
- Le réemploi et la titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent ;
- Les ouvertures de postes nécessaires et l'arrêt des fermetures, à commencer par la restitution des 18 postes supprimés pour notre département cette année ;

Le congrès du SNUDI-FO 53 rejette les coupes budgétaires drastiques et les 10 milliards d'économies imposées en particulier aux services publics, et qui se traduisent par près de 700 millions d'euros de nouvelles économies à réaliser à

l'Education Nationale. Ce plan d'austérité d'une violence inouïe envers l'Ecole publique intervient alors que les bénéficiaires nets cumulés des plus grandes entreprises françaises du CAC40 ont déjà dépassé les 120 milliards d'euros pour 2023. (29 milliards d'euros de bénéficiaires (une hausse de 7% par rapport à 2022) pour le secteur du luxe, 20 milliards d'euros de bénéficiaires (+ 14%) pour BNP Paribas, Crédit Agricole et Société Générale, 19,8 milliards d'euros pour TotalEnergies...) Le congrès du SNUDI-FO 53 revendique l'annulation de ces coupes budgétaires.

Retraites

Le congrès du SNUDI-FO 53 s'oppose à toute remise en cause du Code des pensions civiles et militaires et exige le maintien de tous les régimes spéciaux. Le congrès refuse toujours le passage en force du président Macron qui a imposé par la force 2 ans ferme pour tout le monde, en dépit d'une mobilisation unitaire et historique. Face aux conséquences néfastes de toutes les contre-réformes imposées depuis 1993 qui ont conduit à une baisse drastique du montant des retraites et pensions, alors que la durée d'activité nécessaire à l'obtention d'une retraite complète augmente sans cesse, le congrès, rappelant que « 40 ans c'est déjà trop », confirme sa démarche volontariste de reconquête sociale qui passe par le retour de la retraite à 60 ans, dans la perspective du retour aux 37,5 années de cotisation pour un taux plein et la suppression de toute décote.

Libertés

Le congrès du SNUDI-FO 53 s'élève contre toutes les attaques qui visent à museler la liberté d'expression, qui vont jusqu'à l'interdiction de rassemblements, de meetings, et la poursuite et la condamnation de militants syndicalistes qui ont osé exiger l'arrêt des massacres à Gaza.

Le congrès du SNUDI-FO 53 s'insurge contre les menaces qui pèsent sur l'audiovisuel public. Il apporte son soutien aux salariés de Radio France et de France TV en lutte pour préserver la liberté d'expression et les moyens menacés par le projet de fusion.

Fonction Publique

Depuis 4 ans, le gouvernement met en œuvre cette loi notamment en dessaisissant les Commissions Administratives Paritaires des opérations de mutations et de promotions, c'est-à-dire en retirant aux élus du personnel leurs prérogatives de contrôle sur les opérations de l'Administration, pour les mutations depuis 2020 et pour les promotions depuis 2021. Depuis janvier 2023, les CHSCT ont été supprimés. Cette loi a créé les conditions d'une gestion arbitraire des personnels et généralise, dans la Fonction publique, le recrutement hors statut, sous contrat. Le SNUDI-FO de la Mayenne, avec son syndicat national, avec la FNEC-FP FO et avec la FGF revendiquent le retrait

de la loi Dussopt, dite de « transformation de la Fonction Publique, le rétablissement de toutes les prérogatives des Commissions Administratives Paritaires, des CAP, (de la CAPD pour nous PE), en premier lieu sur les mutations et les promotions, le respect du rôle des élus du personnel.

Le congrès du SNUDI-FO a pris connaissance des nouveaux projets du gouvernement pour la Fonction Publique, un projet qui consiste ni plus ni moins à faire des économies sur le dos des agents, un projet qui va placer les personnels en concurrence avec la rémunération au « mérite », dans la continuité de PPCR. Cette nouvelle contre-réforme n'aura pour conséquence que la division des personnels en accentuant les inégalités professionnelles, sans réponse aux revendications salariales pourtant urgentes. Le congrès du SNUDI-FO 53 se félicite que FO Fonction publique ne participe plus aux réunions de l'agenda social gouvernemental et refuse de cautionner un simulacre de concertation. Alors que la paupérisation des agents de la Fonction Publique se généralise, le gouvernement Macron prévoit ni plus ni moins de liquider les garanties statutaires pour y préférer le mérite individuel et l'arbitraire. Le congrès rappelle que la Fonction Publique n'est pas une start-up, et que les fonctionnaires ne sont pas au service du gouvernement, mais de l'Etat, pour l'égalité des droits, et l'égalité d'accès à la santé, à l'Education, aux services publics.

Direction d'école

Après avoir imposé la loi Rilhac instaurant notamment pour les directeurs « une délégation de compétences de l'autorité académique », leur attribuant une « autorité fonctionnelle » et conférant un rôle décisionnaire aux conseils d'école, la députée Rilhac est à l'origine d'une proposition de loi pour transformer l'Ecole de la République en une multitude d'établissements autonomes. (Loi Rilhac 2). Avec sa proposition de loi, la députée Rilhac projette de liquider l'Ecole publique laïque et républicaine pour la transformer en une multitude d'établissements autonomes (sur le plan administratif, budgétaire, pédagogique et éducatif comme les établissements du 2nd degré), pouvant regrouper plusieurs écoles, soumis à toutes les pressions locales via notamment les PEDT chers à l'ex-ministre Peillon. Par ailleurs, le ministère vient de convoquer un énième groupe de travail sur la « simplification des tâches ». Les directeurs ne veulent pas d'une « simplification » mais un allègement des tâches, de leur charge de travail. Simplifier une tâche, c'est donner la possibilité d'en ajouter toujours plus. Le congrès du SNUDI-FO constate que les directrices et directeurs d'école voient leurs conditions de travail aussi se dégrader du fait de l'inclusion scolaire à tout prix, de la gestion quotidienne du manque de remplaçant, des tâches chronophages (enquêtes, sorties scolaires, PPRE, AFFLENET, ADAGE...) sans parler des nouvelles mesures dont ils portent l'entière responsabilité : protocole Phare, Pacte, sécurisation des écoles...

Le congrès du SNUDI-FO 53 exige l'abandon immédiat de ces dispositifs, ainsi que de la proposition de loi « créant le statut d'établissement public local d'enseignement primaire » et réaffirme ses revendications sur la direction d'école :

- L'abrogation de la loi Rilhac et de ses décrets d'application
- L'abandon des GDDE qui ont anticipé la mise en œuvre de la loi Rilhac (et que le SNUDI-FO n'a pas cautionnée)
- Le maintien du décret de 1989 sur la direction d'école
- La satisfaction des revendications concernant la direction d'école : augmentation des décharges, aide administrative statutaire dans chaque école, 100 points d'indice pour tous les directeurs...

PPCR

Le congrès départemental revendique l'abrogation de PPCR qui en échange de miettes salariales en 2017 a introduit le déroulement de carrière au mérite, l'opacité et l'arbitraire dans les promotions, et un accompagnement permanent à l'instar des formations constellations et des évaluations d'école qui se mettent en place et s'institutionnalisent. Le congrès du SNUDI-FO 53 constate et regrette que le PPCR s'articule parfaitement avec les contre-réformes Dussopt, les réformes issues du Grenelle Blanquer, le « Pacte », et même les nouveaux projets Macron-Guérini qu'il a, à certains égards, anticipés.

Mouvement départemental

Depuis que les CAPD ont été dessaisies des opérations de mouvement, règne désormais l'opacité la plus totale, l'arbitraire dans les opérations de mutation intra départementales : passe-droits, erreurs non rectifiées, postes non offerts... désormais tout est possible. La loi dite de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019, dans la poursuite des logiques PPCR, a définitivement retiré aux élus du personnel à la CAPD toutes leurs prérogatives de contrôle des opérations du mouvement. Plus aucune vérification générale des postes offerts n'est possible pas plus que du projet d'affectation de tous les participants ni de leur barème puisque les élus du personnel sont privés de toutes les informations nécessaires à ces vérifications.

Le Statut Général des Fonctionnaires de 1946 avait institué les CAP pour que s'exerce le contrôle syndical sur le déroulement de carrière (mutation, promotion, départ en stage, sanction, etc.) des fonctionnaires afin de veiller au respect des lois et règlements relatifs à la gestion des personnels, de garantir leur égalité de traitement, bref d'en finir avec l'arbitraire hiérarchique qui, jusqu'en 1945, mettait la carrière du fonctionnaire sous la tutelle du pouvoir politique qui pouvait, en particulier, déplacer d'autorité un agent ou empêcher sa mutation... Les ministères Vallaud-Belkacem-Blanquer ont détruit en quelques années, ce que des années de combat syndical avaient réussi à obtenir.

Le congrès du SNUDI-FO 53 revendique le retour de l'Ancienneté Générale de Service comme élément principal du barème, l'abrogation de la loi Dussopt, et le retour des prérogatives des CAPD en matière de mutation.

Rythmes scolaires

Désormais, 96% des communes en France sont revenues à 4 jours, en particulier grâce à la mobilisation organisée par FO. Dans les communes où les 4 jours et demi sont maintenus, les personnels continuent de s'organiser avec le SNUDI-FO comme à Château-Gontier. Le congrès du SNUDI-FO 53 rappelle que l'Etat annonce la fin des aides péri-éducatives pour les communes à 4,5 jours à la rentrée 2025. Le congrès rappelle qu'une dérogation constitue une exception dans l'application d'une règle. Ainsi, le congrès du SNUDI-FO 53 revendique :

- L'abrogation des décrets Peillon, Hamon et Blanquer : ce n'est pas aux communes de décider des rythmes scolaires ;
- Le retour à un rythme unique dans un cadre national ;
- Le retour à la semaine de 4 jours (sur 36 semaines) dans toutes les communes, toutes les écoles ;
- L'arrêt de la territorialisation de l'Ecole publique, la stricte séparation scolaire / périscolaire et l'abandon des projets éducatifs de territoire (PEdT) ;

Evaluations nationales

Le congrès du SNUDI-FO de la Mayenne revendique :

- Le respect de la liberté pédagogique des personnels et en stoppant cette culture de l'évaluation permanente ;
- L'abandon des évaluations nationales ;

Le SNUDI-FO 53 soutiendra tous les personnels qui subiraient des pressions ou seraient menacés de sanctions s'ils refusaient de les faire passer.

Evaluations d'école

Nos responsables administratifs tentent d'imposer les évaluations d'école à tous les niveaux d'enseignement. Le Congrès du SNUDI-FO 53 revendique l'abandon immédiat de ce dispositif managérial, qui accentue la territorialisation de l'école, remet en cause la liberté pédagogique et se coordonne parfaitement avec les logiques du projet Guérini de salaire au mérite, mais aussi de PPCR. Le congrès réaffirme également que ces évaluations ne peuvent en aucun cas être présentées comme obligatoires, n'étant basées sur aucun texte réglementaire contrevenant aux dispositions statutaires. Le SNUDI-FO 53 continuera à conseiller et à soutenir toutes les écoles du département qui refuseront de subir ces évaluations.

RASED

Le congrès s'oppose à la mise en place des EMAS (Equipes mobiles d'appui à la scolarisation), qui placent les personnels des RASED en position d'évaluateurs, en leur imposant de nouvelles missions qui ne sont plus centrées sur les élèves, et qui substituent à l'aide individuelle le

coaching ou le management des enseignants. Le congrès revendique :

- Un RASED complet pour 800 élèves ;
- Maintien ou retour des prises en charge des élèves par les RASED ;
- Création massive de tous les postes spécialisés nécessaires et restitution des postes supprimés afin que chaque RASED soit complet ;
- La mise en place d'indemnités permettant de couvrir les frais de déplacement dans toutes les écoles quelle que soit la commune, et sans enveloppe fermée.

Le Ministère envisage d'externaliser les missions et les personnels de santé, dont les PsyEN EDA, aux départements. Le congrès du SNUDI-FO 53 revendique :

- Le maintien des PsyEN comme fonctionnaires d'Etat au sein du ministère de l'Education Nationale ;
- La titularisation de tous les psychologues contractuels qui le souhaitent ;
- La création de postes de PsyEN EDA à hauteur des besoins ;
- La Revalorisation de l'indemnité de fonction allouée aux PsyEN EDA ;
- Le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux ;
- La mise à disposition pour tous les PsyEN EDA et enseignants spécialisés des RASED d'un local et d'un matériel adapté de leur choix, financé et assuré par l'Education nationale et non par les communes
- Une formation continue et de qualité qui réponde aux besoins exprimés par les PsyEN EDA.

Inclusion scolaire

Le congrès du SNUDI-FO de la Mayenne réaffirme les revendications portées de longue date par le syndicat et désormais partagées partout :

- Oui à la scolarisation adaptée aux besoins des élèves, en milieu ordinaire chaque fois que c'est possible, en établissement spécialisé chaque fois que nécessaire ;
- Non à l'inclusion systématique et indifférenciée ;
- Défense des conditions de travail, de la sécurité des personnels et des élèves ;
- Respect des notifications MDA ;
- Maintien des établissements médico-sociaux, et création de postes à hauteur des besoins dans les ESMS ;
- Abandon de l'acte 2 de l'école inclusive qui prévoit la liquidation des établissements spécialisés ;
- Un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH.

AESH

Le congrès se félicite de la hausse de la syndicalisation des AESH et de l'intégration de plusieurs AESH dans les instances du syndicat. Le syndicat est aux côtés des AESH, systématiquement, pour faire aboutir les revendications toujours d'actualité : un vrai statut, un vrai salaire, abandon des PIAL et des futurs PAS.

Le congrès du SNUDI-FO 53 invite les adhérents à faire adhérer les AESH de leur établissement au SNUDI-FO qui porte avec détermination et conviction les revendications des AESH et qui est quotidiennement engagé pour la défense de toutes les situations individuelles des collègues. Le congrès revendique le recrutement d'AESH à hauteur des besoins et dans le respect des notifications de la MDA.

PES

Le congrès du SNUDI-FO 53 a pris connaissance du projet de réforme des concours porté par le président Macron et la ministre Belloubet. Le congrès constate que les conditions de titularisation se sont largement détériorées depuis la mastérisation, qui de plus est venue assécher les concours. Ce projet de réforme ne répond pas aux revendications. Il prévoit notamment un concours à Bac + 3 mais une titularisation toujours conditionnée à l'obtention du Master, des lauréats de concours qui ne seront pas fonctionnaires mais « stagiaires alternants », payés 900 euros, des étudiants fonctionnaires stagiaires de M2 toujours surchargés par des exigences multiples, payés à 1800 euros, et un M1 sans utilité dans la formation professionnelle, puisque les lauréats des concours déjà détenteurs d'un master ou d'une expérience professionnelle suffisante en seraient dispensés.

Le congrès du SNUDI-FO 53 revendique l'abandon de la mastérisation et particulièrement du master d'enseignement « MEEF », le recrutement par concours après Licence (Bac + 3) avec une véritable formation professionnelle rémunérée sous statut de fonctionnaire à plein temps et la reconnaissance d'une équivalence Bac+5 après titularisation, le respect de la qualification acquise par le diplôme national de Licence ; égalité face aux concours de tous les diplômés de Licence

Développement du syndicat

Le congrès se félicite du développement continu du syndicat sur le département, depuis près de 10 ans. Chaque année les adhésions sont plus nombreuses. Ce développement s'est traduit par une nette progression aux élections professionnelles de décembre 2022 (passage de 11% en 2014 à 25% des voix en 2018 et à 36,7% en 2022). Le congrès du SNUDI-FO 53 appelle chaque adhérent à participer au renforcement du syndicat en faisant adhérer.

Adoptée à l'unanimité (moins 1 abstention)

